



Communauté Lesneven
Côte des Légendes
Kumuniezh Lesneven Aod ar Mojennoù

Membres du Bureau en exercice : 15

▶ **Présents : 14**

▶ **Votants : 14**

Date d'affichage de la convocation : 31/08/2021

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU
BUREAU COMMUNAUTAIRE
DELIBERATION N° BC / 23/ 2021
Séance du 06/ 09 / 2021**

Le 06 septembre 2021 à 18h00, le bureau communautaire - dûment convoqué le 31 août 2021 - s'est réuni en session ordinaire, salle du Conseil, à l'hôtel communautaire, sous la présidence de Claudie BALCON, Présidente.

Commune	NOM	Prénom	PRESENT	ABSENT	Le cas échéant, pouvoir donner à (article L. 2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT) :
GOULVEN	ILIOU	Yves	X		
GUISSENY	RAPIN	Raphaël	X		
KERLOUAN	COLLIOU	Christian	X		
KERNILIS	ROUDAUT	Sandra	X		
KERNOUÉS	BÈLE	Christophe	X		
LANARVILY	FRANQUES	Xavier	X		
LE FOLGOËT	KERBOUL	Pascal		x	Représenté par E. LE ROUX
LESNEVEN	BALCON	Claudie	X		
LESNEVEN	QUINQUIS	Yves	X		
PLOUDANIEL	GUIZIOU	Pierre	X		
PLOUIDER	PAUGAM	René	X		
PLOUNEOUR-BRIGNOGAN-PLAGES	GOULAOUIC	Pascal		x	
SAINT-FREGANT	GALLIOU	Cécile	X		
SAINT-MEEN	BEAUGENDRE	Louis	X		
TREGARANTEC	PHELEP	Jean-Louis	X		

Secrétaire de séance : Sandra ROUDAUT

**Tourisme – Meneham : demande de subvention à la Région Bretagne
« Sites d'exception naturels et culturels »**

Le site de Meneham constitue un des lieux incontournables de Brest Terres Océanes (BTO) et un des hotspots régionaux. Sa réhabilitation a été menée entre 2004 et 2009.

En 2017, la CLCL a inscrit dans son projet de territoire sa structuration et sa valorisation. Ainsi, un projet de site a été coconstruit permettant de déterminer une stratégie d'avenir partagée. Des premiers aménagements sont créés, et cet été, ont été ouverts au public la nouvelle muséographie ainsi que des aménagements extérieurs dont le parking créé au sud du site.

La Région soutient cette démarche de valorisation du site de Meneham qui est un des 16 sites retenus (depuis 2018) par la Région au dispositif « Sites d'exception naturels et culturels ».

La candidature a été portée par BTO, TCDL et la CLCL.

Proposé par le Comité de Pilotage de la Destination touristique "Brest Terres Océanes", le site de Meneham a été retenu par le service Tourisme de la Région Bretagne au titre de la sélection des projets 2021.

Ce dispositif d'aide régionale, d'une durée de 3 ans, vise à améliorer les infrastructures et les services dédiés à l'accueil des visiteurs sur un site naturel ou culturel à forte notoriété touristique ou à fort potentiel de développement.

Il se concrétise par :

- **Un accompagnement en ingénierie** : réalisation d'un diagnostic et d'un plan d'actions
- **Une aide financière** en investissement et/ou en fonctionnement.

Un comité de pilotage est mis en place. Il se réunit ce vendredi 3 septembre. Il est composé notamment de représentants de la Région, du Département, de l'Etat, BTO, TCDL, acteurs du site, CLCL...

Dans cette démarche, 3 axes de développement sont posés :

- **Axe 1** : améliorer les infrastructures et les services dédiés à l'accueil et au confort des visiteurs
- **Axe 2** : aménager le site et ses accès pour améliorer la gestion des flux et préserver l'environnement
- **Axe 3** : penser la gouvernance et le modèle économique de Meneham pour garantir sa pérennité.

→ **Un budget prévisionnel est proposé pour chacun de ces 3 axes** pour les années 2021, 2022 et 2023 et porte à la fois sur des opérations d'investissement et de fonctionnement :

Année	Dépenses				Ressources	
	Axe	Type de projet	Action	Cout		Montant
2021	AXE 2	Investissement	Etude "Aménagement paysager du site de Ménéham à Kerlouan"	50 000	Région site d'exception investissement	49 000
	AXE 1	Investissement	Travaux de modernisation et de remise aux normes de la cuisine Bistrot	20 000	CLCL	21 000
2022	AXE 1	Investissement	Travaux de modernisation et de remise aux normes du gîte de Meneham	10 000	Région site d'exception investissement	50 000
	AXE 1	Investissement	Travaux de modernisation et de remise aux normes de la caserne des artisans	5 000	Région site d'exception fonctionnement	6 000
	AXE 1	Investissement	Début des travaux de la 2nd phase d'aménagement	50 000	CLCL	44 000
	AXE 3	Investissement	Création d'un produit de médiation à destination des familles	15 000		
	AXE 3	Fonctionnement	Etude sur la gouvernance et le modèle économique de Meneham	20 000		
2023	AXE 2	Investissement	Travaux sur le parking est	120 000	Région site d'exception investissement	100 000
	AXE 2	Investissement	Route et circulations douces	36 000	Région site d'exception fonctionnement	3 000
	AXE 1	Investissement	Chemineements piétons	60 000	CLCL	145 000
	AXE 1 et 2	Investissement	Aménagements paysagers	70 000	Etat - DETR	100 000
	AXE 1	Investissement	Espace(s) poubelles	20 000	F360 (temps RH)	3 000
	AXE 1	Investissement	Espaces repos	35 000		
	Axe 1	Fonctionnement	Réalisation d'une étude terrain et écoute client pour évaluer la mise en œuvre du projet de site 2019-2023)	10 000		
TOTAL DEPENSES				521 000	TOTAL RESSOURCES	521 000

Pour l'année 2021, les opérations proposées sont :

- Axe 1 : investissement - modernisation de la cuisine du bistrot pour 20 000€ HT
- Axe 2 : investissement – aménagement paysager pour 50 000 HT

↳ Financement par une subvention régionale de 49 000€ (*sous réserve de l'étude du dossier et de la décision de la Commission permanente du Conseil régional*) et 21 000 € par la CLCL.

Le Bureau communautaire est invité à autoriser la Présidente à :

- **Déposer la demande de subvention à la Région au titre de « sites d'exception naturels et culturels », et présenter les opérations prévues pour l'année 2021**
- **Signer toutes les pièces à intervenir.**

Décision : Adopté à l'unanimité.

**La Présidente
Claudie BALCON**



Communauté Lesneven
Côte des Légendes
Kumuniezh Lesneven Aod ar Mojennoù

Membres du Bureau en exercice : 15

▶ Présents : 14

▶ Votants : 14

Date d'affichage de la convocation : 31/08/2021

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU
BUREAU COMMUNAUTAIRE
DELIBERATION N° BC / 22/ 2021
Séance du 06/ 09 / 2021**

Le 06 septembre 2021 à 18h00, le bureau communautaire - dûment convoqué le 31 août 2021 - s'est réuni en session ordinaire, salle du Conseil, à l'hôtel communautaire, sous la présidence de Claudie BALCON, Présidente.

Commune	NOM	Prénom	PRESENT	ABSENT	Le cas échéant, pouvoir donner à (article L. 2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT) :
GOULVEN	ILIOU	Yves	X		
GUISSENY	RAPIN	Raphaël	X		
KERLOUAN	COLLIOU	Christian	X		
KERNILIS	ROUDAUT	Sandra	X		
KERNOUES	BÈLE	Christophe	X		
LANARVILY	FRANQUES	Xavier	X		
LE FOLGOËT	KERBOUL	Pascal		x	Représenté par E. LE ROUX
LESNEVEN	BALCON	Claudie	X		
LESNEVEN	QUINQUIS	Yves	X		
PLOUDANIEL	GUIZIOU	Pierre	X		
PLOUIDER	PAUGAM	René	X		
PLOUNEOUR-BRIGNOGAN-PLAGES	GOULAOUIC	Pascal		x	
SAINT-FREGANT	GALLIOU	Cécile	X		
SAINT-MEEN	BEAUGENDRE	Louis	X		
TREGARANTEC	PHELEP	Jean-Louis	X		

Secrétaire de séance : Sandra ROUDAUT

Création d'un emploi permanent de responsable d'équipe abattoir

Aux termes de la loi n° 84-53 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale modifiée et notamment ses articles 34 et 97, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Ainsi, il appartient à l'assemblée délibérante de déterminer l'effectif des emplois à temps complet et temps non complet nécessaire au fonctionnement des services.

Création de poste

Pôle technique – Abattoir

Afin d'adapter l'organisation aux besoins du service abattoir, il convient de créer un poste de responsable d'équipe sur le site de l'abattoir. Cette évolution nécessite donc la création d'un nouveau poste au tableau des emplois.

L'abattoir étant géré en Service Public Industriel et Commercial, la Présidente propose à l'assemblée délibérante :

- D'approuver la création d'un poste de responsable d'équipe Abattoir, à temps plein, sous contrat à durée indéterminée de droit privé soumis aux dispositions du Code du travail à compter du 1^{er} octobre 2021,

- De modifier le tableau des emplois permanents,
- Et d'inscrire au budget les crédits correspondants.

Décision : Adopté à l'unanimité.

La Présidente
Claudie BALCON